

AVENANT AU REGLEMENT DU JEU

« 30 ANS CARGLASS »

La Société Carglass (ci-après dénommée « **Carglass** » ou « **l'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 29 080 300,00 euros, dont le siège social est situé au 107 Boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 425 050 556, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour l'anniversaire des 30 ans de Carglass (ci-après, le « **Jeu** ») du 18 avril 2016 à 9h au 7 mai 2016 à 20h, heure de Paris, France (ci-après la « **Période** »).

Article 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines modalités particulières de participation au jeu auquel il se rattache.

Le règlement complet du jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui suit.

Article 2 : DONNEES DES PARTICIPANTS

Par la voie du présent avenant l'article 2.2 est complété comme suit de façon à préciser que la Société Organisatrice est responsable du traitement des données personnelles communiquées par les participants :

« En application de la loi française « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur, responsable de leur traitement, et pendant la durée du Jeu auprès de :

Carglass

Service consommateurs

107 Boulevard de la Mission Marchand

92411 Courbevoie Cedex - France

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant pourront faire l'objet d'une transmission aux prestataires et partenaires de l'Organisateur fournisseurs des Lots, aux fins d'organisation du Jeu et de remise des Dotations.

Sous réserve de leur consentement explicite, ou selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs produits et offres susceptibles de les intéresser. »

Article 3 : DEPOT DU PRESENT AVENANT

Cet avenant est déposé auprès de l'étude de la SELARL Petey-Guérin-Bourgeac, huissiers de justice associés à Paris (221 rue du faubourg Saint Honoré – 75008).

Conformément au règlement complet du jeu, le présent avenant est soumis au droit français.

Toutes les autres dispositions du règlement non affectées par le présent avenant restent en vigueur et applicables aux présentes.

REGLEMENT DU JEU

« 30 ANS CARGLASS »

Sommaire

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE	2
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION AU JEU	2
2.2 DONNEES DES PARTICIPANTS	3
2.3 VALIDITE DE LA PARTICIPATION	3
ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU	4
3.1 MECANIQUE DU JEU	4
3.2 DESCRIPTION DU JEU :	4
ARTICLE 4. DOTATIONS	4
4.1 COMPOSITION DES DOTATIONS	4
4.2 MODALITES DE REMISE ET DE MISE EN SERVICE DES DOTATIONS	4
ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS	5
ARTICLE 6. RESPONSABILITE	5
ARTICLE 7. DEPOT DU REGLEMENT	6

* *

*

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La Société Carglass (ci-après dénommée « **Carglass** » ou « **l'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 29 080 300,00 euros, dont le siège social est situé au 107 Boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 425 050 556, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour l'anniversaire des 30 ans de Carglass (ci-après, le « **Jeu** ») du 18 avril 2016 à 9h au 7 mai 2016 à 20h, heure de Paris, France (ci-après la « **Période** »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement (ci-après, le « **Règlement** ») sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante : www.30anscarglass.fr (ci-après, le « **Site** »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du Règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un Participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte pendant la Période du Jeu à toute personne majeure et disposant de la capacité juridique, résidant en France métropolitaine incluant la Corse (ci-après, le(s) « **Participant(s)** »), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des

sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer). La participation au Jeu est limitée à une seule inscription par foyer (même nom de famille, même adresse postale, même adresse e-mail).

Tout Participant doit indiquer à l'Organisateur son nom, son prénom, son adresse e-mail et son adresse postale, Les Participants peuvent également choisir de fournir leur numéro de téléphone et le numéro d'immatriculation de leur voiture.

2.2 Données des Participants

En application de la loi française « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur, responsable de leur traitement, et pendant la durée du Jeu auprès de :

Carglass
Service consommateurs
107 Boulevard de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex - France

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant pourront faire l'objet d'une transmission aux prestataires et partenaires de l'Organisateur fournisseurs des Lots, aux fins d'organisation du Jeu et de remise des Dotations.

Sous réserve de leur consentement explicite, ou selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs produits et offres susceptibles de les intéresser.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une Dotation en contravention avec le Règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le Règlement, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée et sera attribuée au gagnant suppléant dans les conditions détaillées à l'ARTICLE 5 ci-dessous, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre de ce Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par foyer fiscal (même nom et adresse).

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

3.1 Mécanique du Jeu

Pour jouer chaque Participant doit s'inscrire et valider son inscription sur le Site pendant la Période, entre le 18 avril 2016 à 00h01 et le 7 mai 2016 à 23h59.

Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ou en dehors de la Période du Jeu visée ci-dessus, seront considérées comme nulles.

3.2 Description du Jeu :

Une fois le formulaire d'inscription validé conformément au Règlement et au Site, le Participant est inscrit au tirage au sort, sous réserve de vérification de son éligibilité lors du tirage au sort.

ARTICLE 4. DOTATIONS

4.1 Composition des Dotations

Le Jeu est composé de 3 (trois) dotations à remporter, qui seront attribuées par la voie d'un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier. Trois Participants tirés au sort remporteront chacun 1 (une) Ford KUGA, d'une valeur unitaire indicative de 33 950,00 € TTC (trente trois mille neuf cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises) (ci-après, la « **Dotation** » ou ensemble les « **Dotations** »).

Chaque Dotation présente les caractéristiques suivantes :

- Finition : Sport Platinum ;
- Puissance fiscale : 8 chevaux ;
- Carrosserie : Sport Utility Vehicle (SUV) ;
- Moteur et transmission : 2.0 TDCi 150 ch S&S BVM6 4x2 type 09-15 ;
- Emissions CO2 g/km : 122 (g/km) ;
- Classement CO2 : C ;
- Garnissage de série en cuir et tissu noir.

4.2 Modalités de remise et de mise en service des Dotations

Pour la remise de chacune des trois Dotations, les prestations énoncées ci-dessous sont à la charge de l'Organisateur :

- Lustrage, vérification, mise à niveau des fluides, nettoyage ;
- Carburant et autres frais de mise en route nécessaires pour effectuer la remise ;
- Livraison au domicile du gagnant au cours de l'année 2016.

En revanche, les frais listés ci-après seront à la charge du gagnant :

- Carte grise ;
- Immatriculation/ Certificat ;
- Assurance.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant à la capacité du gagnant à conduire le véhicule gagné en Dotation ou à le mettre en circulation, ces conditions étant à la charge

exclusive du gagnant. Le véhicule est remis au gagnant à l'exclusion de toute autre personne, à son domicile déclaré par le gagnant.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort dans un délai de sept jours après la fin du Jeu et sera effectuée sous le contrôle de l'Huissier dépositaire du Règlement dont les coordonnées figurent à l'ARTICLE 7 ci-dessous.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la Dotation les concernant. Le tirage au sort donnera lieu à la désignation de 3 (trois) gagnants et de 3 (trois) gagnants suppléants parmi les Participants éligibles, chacun des suppléants étant associé à un gagnant, au cas où l'un des gagnants ne réclamerait pas son lot ou voyait sa participation déclarée nulle.

Les 3 (trois) gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de leur inscription afin de les inviter à prendre contact avec l'Organisateur dans un délai de 7 (sept) jours à compter du tirage au sort. Pour valider leur gain, les gagnants devront impérativement répondre à cet email au plus tard 7 (sept) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 7 (sept) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, ou en cas d'impossibilité de le contacter, il sera considéré comme ayant renoncé à la Dotation concernée et celle-ci sera attribuée au suppléant du gagnant, sous réserve pour le suppléant de se manifester dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour le gagnant. Si un gagnant et son suppléant renoncent successivement à la Dotation concernée, il ne sera pas recherché d'autre gagnant pour cette Dotation, qui reviendra à l'Organisateur.

Les nom et prénom des gagnants tirés au sort pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 6 ci-dessous, dans le mois suivant le tirage au sort.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de la Dotation concernée.

Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du Règlement ou qu'il y ait contrevenu, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation et s'engagent à fournir à l'Organisateur et/ou à ses partenaires toute pièce justificative. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant la restitution en son état d'origine ou le remboursement de la Dotation remise.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

L'Organisateur ou ses prestataires et partenaires intervenant dans l'organisation du Jeu, ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, le présent Jeu devait être annulé, écourté, prorogé, reporter ou que ses conditions devaient être modifiées.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires et partenaires intervenant dans l'organisation du Jeu se réservent le droit de remplacer toute Dotation qui serait indisponible par une autre Dotation de valeur commerciale équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la Dotation initialement prévue.

Les Dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'une Dotation offerte dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

ARTICLE 7. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est accessible à tout moment et gratuitement sur le Site pendant le Jeu. Il est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude SELARL PETEY - GUERIN - BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, France. Le règlement est également accessible auprès de l'Huissier dépositaire. Il est également disponible à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Carglass
Service consommateur
107 Boulevard de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex - France.